

LABORATOIRES EXPANSCIENCE 1 PLACE DES SAISONS 92048 PARIS LA DEFENSE FRANCE N°TVA FR89331930081

PHA

92600 ASNIERES

Facture

Numéro Document 012729821

Date 29/01/2025

Client PHARMACIE DU CENTRE D ASNIERES **DUBOIS THOMAS** 10 RUE DE LA STATION

Payeur PHARMACIE DU CENTRE D ASNIERES **DUBOIS THOMAS** 10 RUE DE LA STATION 92600 ASNIERES FRANCE

6921802 N°TVA FR89904489556

6921802 N°TVA FR89904489556

6921802

Lieu de chargement ΤI **Entrepot GEODIS** 1200 avenue de l'Europe 28230 DROUE SUR DROUETTE France

Bon de livraison 7211055 07211055 Transport Other Carriers

Lieu de livraison PHARMACIE DU CENTRE D ASNIERES **DUBOIS THOMAS** 10 RUE DE LA STATION 92600 ASNIERES

**FRANCE** 

Conditions de Livraison RENDU FRANCO DE PORT

> Date expedition 29/01/2025

Mode de livraison

ROUTE

Instructions de livraison

**Ref Commande Client** 11988400010317200002 Notre Commande 0008435369 - 10/01/2025

8704008-3504105035754

Votre Reference CRM

PHARMACIE DU CENTRE D ASNIERES Notre reference PCD

**Notre Contact** Steven MARDAY Céline TRAD

+33627834671 +33143346030 supclients@expanscience.com +33143346030

Article Code article - GTIN-Reference ligne	Quantité	Prix Brut EUR	R1 %	R2 %	R3 %	Rem %	Prix net EUR	Montant HT EUR	TVA	
MUSTELA		LUK	/6		/6	70	LOK	LOR		
1 PN HYDRA BEBE CREME VISAGE(1TUX40ML) 8704006-3504105035952	24 UN	8,66		19,00	11,00	30,00	6,06	145,49	03	
2 PN HYDRA BEBE LAIT CORPS(1FLX500ML) 8704004-3504105035921	24 UN	24,54		19,00	31,00	50,00	12,27	294,48	03	
3 PN EAU NET SANS RINC(1FLX500ML) 8704007-3504105035822	72 UN	11,95		19,00	31,00	50,00	5,98	430,20	03	
4 PN GEL LAVANT DOUX(1FLX500ML)	72 UN	11,63		19,00	31,00	50,00	5,82	418,68	03	



LABORATOIRES EXPANSCIENCE 1 PLACE DES SAISONS 92048 PARIS LA DEFENSE FRANCE N°TVA FR89331930081 PHA

# **Facture**

Numéro Document 012729821 Date 29/01/2025

Client
PHARMACIE DU CENTRE D ASNIERES
DUBOIS THOMAS
10 RUE DE LA STATION
92600 ASNIERES

Payeur
PHARMACIE DU CENTRE D ASNIERES
DUBOIS THOMAS
10 RUE DE LA STATION
92600 ASNIERES
FRANCE

6921802 N°TVA FR89904489556 6921802 N°TVA FR89904489556

Article	Quantité	Prix	R1	R2	R3	Rem	Prix net	Montant HT	TVA
Code article - GTIN-Reference ligne		Brut							1 1
		EUR	%	%	%	%	EUR	EUR	

Nos marchandises sont livrées conformé générales de vente. Le transfert de prop marchandises est subordonné à l'encais complet de leur prix. En cas de litige les Nanterre sont seuls compétents. Aucun pour paiement anticipé. Le taux de péna paiement est de 3 fois le taux d'intérêt l forfaitaire de 40 Euros pour frais de reco	oriété de nos 2CC Colis complet 2K2 Colis détail petit format escompte n'est accordé Total Brut alité pour retard de égal. Indemnité	192 7 1	NB Lignes Poids Brut Kg Poids Net Kg Volume M3	4 98,460 95,301 0,205 2 494,56 1 205,71
I BAN Client BP XXXX XXXX XXXX BP	Total Net HT Total TVA Total Net TTC		EUR	1 288,85 257,77 1 546,62
TVA 03-TVA - Biens taux normal	Base TVA % Montant TVA Condition p 1 288,85 20,00 257,77 60 JOURS DA LCR	aiement ATE DE FACT	Eche URE 30/0:	ance Net a payer 3/2025 1 546,62

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025 GROUPEMENTS, PHARMACIES ET PARAPHARMACIES INDÉPENDANTES



intervinuors.

Entreprise française, familiale et indépendante, fondée en 1950, LABORATOIRES EXPANSCIENCE est une entreprise spécialisée dans le bien-être de la peau et le bien-être du corps. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE se positionnent ainsi comme un acteur majeur des dermocosmétiques e portefeuille de marques internationales telles que MUSTELA\* et PIÁSCIEDINE\*

Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE portent une vision forte : le bien-être des Hommes est indissociable du bien-être de la planête. Assurant une qualité irréprochable à ses produits, Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE sont engagés pour aider chacun à façonner son bien-être, tout en préservant le viv

L'engagement des LABORATOIRES EXPANSCIENCE dans la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale est historique : adhésion en 2004 au Pacte Mondial des Nations Unies, reconnaissance « exemplaire » par le label engagé RSE en 2013, 1er laboratoire dermo-cosmétique au monde à obtenir la certification B Corp en 2018, changement du statut de l'entreprise qui devient « Société à Mission » en 2021.

urd'hui nous mettons en œuvre le programme « ImpACT », qui a pour objectif de faire des LABORATOIRES EXPANSCIENCE une entreprise à impact positif et rég

s ains a 2: Concevoir des produits et des services utiles pour le bien être, éco-socio-conçus et toujours plus inspirés de la nature et du vivant Contribure à l'atteinte des objectifs dimatiques planetaires, à la protection et la régienération de la biodiversité Alder nos collaborateur-sices à être cateur-sicos de leur épanouissement et haif avec eux une entreprise plus inclusive et solidaire unautés et notre écosystème afin de construire ensemble un modèle d'affaires à impact positif sur la société, les individus et leur environnement. EXPANSCIENCE est par ailleurs adhérent auprès d'un éco-organisme (n° UDI : FR233266\_01ZDHU).

LDISPOSITIONS GENERALES
1.1. Champ d'application
Les présentes Conditions de Générales de Vente (CGV) s'appliquent à compter du 1er janvier 2025 dans leur intégralité à toutes les ventes de produits des gammes des LABORATOIRES EXPANSCIENCE livrables en France Métropolitaine, incluant la Corse, les principautés d'Andorre et de Monaco et hors DROM. Elles sont applicables a toute vente d'une part de médicaments, de dispositifs médicaux, de compéments alimentaires et d'autre part de produits dermocosmétiques issus de laboratoires de recherche pharmacoutique et nécessitant un conseil éclaire de professionnels de santé (ci-après « Produits »).
Les Produits sont distribués aux consommateurs exclusivement au sein de réseaux de revendeurs agrées par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE présente de distribution sélective (ci-après « le Client »), dont les présentes CGV viennent compléter le contrat de distributeur détaillant agréé, ainsi que tout accord à intervenir avec les revendeurs agrées portant sur l'agreement, les caracteristiques et le personnel des points de vente destils Produits.

Notre société se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales, sous réserve de notification préalable écrite au Client dans un délal raisonnable.

Les renseignements, conseils et avis donnés par nos délégués et représentants, n'ont qu'une valeur indicative.

Formalisation de la négociation
Les CGV inclusant ile Barrème de réductions de prix joint en Annexe constituent le socie unique de la négociation commerciale au sens de l'article L. 441-1 du Code de commerce, et prévalent sur toutes autres stipulations émanant du Client, notamment celles de ses conditions d'achat ou de ses bons de commande, sauf accord préabable et écrit des LABORATOIRES EXPANSCIENCE.

Les Client responsant avoir reçui les CQV, accompagneses du barème de prix unitaires et des réductions de prix, au moins trois mois avant la date du 1er mars prévue à l'article L. 441-4-VI du Code de commerce.

Dans le respect de l'article L. 441-1 du Code du Commerce, toutes les éventuelles reserves du Client aux CGV doivent être realisées dans les délais prévus par la bi, être enotivées et faire robjet d'une négociation.

Les driff négocie pour avoluter en ours d'année en cas d'évenement imprévie uniplicaut une hausse significative de nos couts de production (ex nouvelle laxes, pandemie, comfidie géophilique, perune, évenement climatique, évolution imprévue du coût des matières premières \_\_).

Conformement à Tarticle L. 441-3 du Code de Commerce, la BORATOIRES EXPANSCIENCE concluent avec le Client une convention unique au nue duré d'un au puir pendra fai na jui preside d'un au au jui Preside fai na jui 17/12/2025.

La Plan d'Affaires negocie entre LABORATOIRES EXPANSCIENCE et le Client fera partie intégrante de la convention annuelle qui sera conclue avec le Client. Aucune convention ne pourra être considérée comme valablement conclue entre les LABORATOIRES EXPANSCIENCE et le Client fera partie intégrante de la Client, notamment :

Le Plan d'Affaires deura détailler les obligations à la charge des LABORATOIRES EXPANSCIENCE et de Client, notamment :

Les différentes réductions de prix lées à l'acté d'achat vente ainsi que leurs conditions d'ortroi et les confirens réductions de prix lées à l'acté d'achat vente ainsi que leurs conditions d'ortroi et les confirens et evente prévises de la Client visant à favoriser

### II - COMMANDE

III—UNMANUE.
Les commandes sont soit prises directement en point de vente par notre équipe de délégués pharmaceutiques, soit sont adressées aux LABORATOIRES EXPANSCIENCE par écrit ou par système d'échange de données informatisées (EDI). Elles ne sont définitives qu'après leur acceptation par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE, l'acceptation pouvant résulter de l'expédition et de la facturation des Produits.

Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE auront la possibilité de refuser ou réduire toute commande du Client présentant un caractère anormal sur le plan des quantités ou de l'approvisionnement (et ce afin d'éviter la vente de Produits en dehors du réseau de distribution sélective), ou lorsqu'elles émanent de Clients débiteurs.

Les commandes de Produits se font en nombre d'unitis par reférence de Produits. Le minimum de commande par reférence est de 3 unités par reférence commandée.

III— LUNGADONARTIOUR.

La Diraction do no Produits est effectuée au lieu désigné par le Client.

Le Client doit, au moment de la livraison. s'engager à vérifier le bon état des Produits et controller leur conformité quantitative et qualitative avec la commande. En cas d'avarie, de coulage, de manquant ou de retard, le Client doit exercer tout recours contre le transporteur dans les formes et délais prescrits par l'article L 133-3 du Code de commenter. Touter récinamient out client ne sera admise comme recevable qu'après confirmation de ce recours aux LABORATORISE SEVRANSCIENCE dans les 8 jours suivant la livraison.

Les Produits sont emballés par nos soins. Le Client doit eliminer les emballages perdus conformément à la réglementation. Le Client ne peut refuser ou retourner les Produits qu'avec notre accord préalable et écrit, après controle par nos soins de la réalité des causes du retour. A défaut, le Client supportera toutes les conséquences de tels retours (rinai) et restera redevable du paiement des factures correspondantes.

Par alleurs, les LABORATORISES EVRANSCIENCE r'étant par serponsables de dégradations internement sur les lieux de vente du fait de la Clientéle du Client, aucrun retour de produit(s) ne sera accepté de ce fait. Notre société ne saurait être ternue responsable de la présence, dans les linéaires des points de vente exploités par le Client, de Produits perimés ou dégradace, du fait de la Clientéle du Client, ou resultant d'operations de stocks, evente exploités par le client de meure seul responsable de son système de gestion des stocks.

IV - DELAIS.
Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les éventuels retards de livraison ne donnent lieu à aucune indemnisation du Client, ni palement de pénalités, ni résolution de la commande ou retour des Produits. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons parties

V—PRIX ET REDUCTIONS DE PRIX

Nos prix sont exprimes hors taxes et s'entendent franco de port et d'emballage pour toute livraison en une seule fois en France métropolitaine (Corse comprise), Principautés d'Andorre et de Monaco.

Nearmonis toute commande d'un montant inférieur à 250 euros HT pour les livraisons au point de vente, ou à 500 euros HT pour les livraisons en entrepolitaine (Corse comprise), Principautés d'Andorre et de Monaco.

Nearmonis toute commande d'un montant inférieur à 250 euros HT pour les livraisons en entrepolitaine (Corse comprise), donnera lieu à facturation d'un montant forfaltaire de 30 euros HT au titre des frais de port, qui sera intégralement dù par le Client quel que soit le montant de ses autres commandes. en cours.

Nos Produits sont factures sebne le barréme de prix unitaires et les réductions de prix en vigueur à la date de la commande.

Dans le cas d'un Client de type Groupement Pharmaceutique (clayprès « Groupement »), des ristournes sont accordées au titre de contreparties déployées au niveau local (officines pharmaceutiques membres du Groupement) et sont rémunérées sur la base d'indicateurs de performance quantitatfs partagés entre les LaBORATOIRES EXPANSCIENCE et de Groupement à la turée de validité du contrat cadre annuel condu entre les parties et site des adhérents au Groupement communique parties de Groupement à la la titre de la liste de sa diversité à la laise de sa diversité à la la liste de sa diversité à la la liste de sa diversité à la la la de de la liste de sa diversité à la la la de de la liste de sa diversité à la la la de de la la liste de sa diversité à la la la de de la la de de la la la de de la la de de la la de de la la de de la la de de la la la de de la la la de de la la

## VI - CONDITIONS DE FACTURATION ET PAIEMENT

III—CONDITIONS DE FACTURATION ET PAIEMENT

Not Sactures on the obspace parked part lettre de change relevé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, soit par chèque ou virement bancaire à trente (20) jours calendaires fin de mois de facturation, seuf accord dérogatoire. En cas de facture périodique au sens du 3 du 1 de l'article 289 du Code général des impôts, le délai de paiement est de quarante-cinq (45) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le rejelement n'est repute realise qu'au moment de l'encaissement effectif de la lettre de change relevé, du chèque ou du virement bancaire par les LABORATOIRES EVEANSCIENCE.

Accura recisament er est accordé en cas de rejelement antique. Four est encuée de la catte figurant sur la facture, tout effectif de la lettre de change relevé, du chèque ou du virement bancaire par les LABORATOIRES EVEANSCIENCE.

Accura recisament de resta concrète en cas de rejelement antique. Four est accordé en cas de registeration du Client repart. Passe un délai d'un an après la date figurant sur la facture, tout entre de notre société est exclue à défaut d'accord préalable de notre part. Passes un délai d'un an après la date figurant sur la facture, tout entre de notre société est exclue à défaut d'accord préalable de notre part. Passes un délai d'un an après la date figurant sur la facture, tout entre de notre société des parts de l'accord préalable de notre part. Passes un délai d'un an après la date figurant sur la facture, tout entre de notre société, deme en de l'accord préalable de notre part. Passes un délai d'un an après la date figurant sur la facture, tout est un des des pour les des controlles de l'accord préalable de notre part d'accord préalable de notre part. Passes un délai d'un an après la date figurant sur la facture, tout est en deux d'accord préalable de notre part de l'accord préalable de notre part. Passes un délai d'un an après la date figurant sur la facture, tout est en deux de l'accord préalable de notre part. Pass

VII - RESERVE DE PROPRIÈTE
LES PRODUITS RESTERONT NOTRE PROPRIÈTE PLEINE ET ENTIRER JUSQU'AU PALEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX.
LECITED LEUR DE LEUR PRIX august des Produits vendus sous réserve de propriété et devra supporter les réques de perte ou de dommage quelle qu'en soit la cause. Les Produits en possession du Client seront présumés correspondre en priorité aux Produits impayés. Nous pourrons exiger la restitution de ces Produits aux frais du Client.
Le Client sera tenu de s'opposer par tous les moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient faire valoir sur les Produits. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser notre société pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

abilité de la bonne conservation de nos Produits. Ceux-ci doivent être conservés et utilisés dans des conditions normales, conformément aux usages et aux notices et modes d'emploi fournis, le cas échéant, avec les Produits. La responsabilité de notre Société ne pouvant en aucun cas être engagée s conditions de conservation et d'utilisation.

en cas se non-respect de ces conditions de conservation et d'utilisation.

En tout état de cause, notre responsabilité en esparait être engagée au-dela du remboursement, sous la forme d'un avoir sur facture, des Produits reconnus défectueux et ne saurait s'étendre aux dommages indirects, tels que manque à gagner et pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, que pourrait entrainer toute défectueux et ne saurait s'étendre aux dommages indirects, tels que manque à gagner et pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, que pourrait entrainer toute défectueux et ne surait s'étendre aux dommages indirects, tels que manque à gagner et pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, que pourrait entrainer toute défectueux et ne surait s'étendre aux dommages indirects, tels que manque à gagner et pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, que pourrait entrainer toute défectueux et ne surait s'étendre aux dommages indirects, tels que manque à gagner et pertes d'exploitation ou de chiffre d'affaires, que pourrait entrainer toute défectueux defectueux des les produits, sour en saurait de la livraison, qu'un examen normal au moment de la livraison aurait du décelor

Subsists projudices préalablement démontrés, chiffrés et reconnus par écrit pourront éventuellement donner lieu à indemnisation du Client. A défaut d'accord, l'évaluation du préjudice éventuel interviendra à dire d'expert nommé par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, à la requête de la partie la plus diligente. La prise en charge gar les LABORATORIES EXPANSICIENCE des dommages de toute nature causés aus pressons et ou aux biens par la luvraison de Production que les conséquences des menures des conséquences des meutres des suspension, constituent du le le la prise en charge des conséquences des meutres des suspension, caracteristique de la production que les LABORATORIES EXPANSICIENCE des determines des troubles des productions que les resultants en condition des les recollections interent utilierment dans la production un la production que les LABORATORIES EXPANSICIENCE des des roductions interent utilierment dans la production au la production que les LABORATORIES EXPANSICIENCE des des roductions interent utilierment dans la production un la production que les LABORATORIES EXPANSICIENCE des des roductions interent interent dans la production un la production un la production que les LABORATORIES EXPANSICIENCE des des roductions interent interent dans la production un la production un la production un la production un la production des la production des la production un la production un la production un la production des la production un la production des la producti

Notre société devra être informée par lettre recommandée avec avis de réception dans les plus brefs délais, de toute action ou revendication amiable, précontentieuse ou contentieuse, administrative, judiciaire ou arbitrale, la mettant elle-même et/ou ses Produits directement ou indirectement en cause.

e par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE des préjudices liés à une non-conformité, devra être conforme aux dispositions de l'article L 441-17 du code de commerce en particulier les éventuelles pénalités pour retard ou non-conformité devront être proportionnées au préjudice direct, réel, prouvé et documenté au cas par cas par le Client et ne pourront excéder 2 % de la valeur des produits commandés.

La matérialité de l'inexécution et du préjudice feront l'objet d'échanges contradictoires avec le Client, dans le cas où les preuves apportées par le Client ne seraient pas suffisantes, aucune pénalité ne sera due.

ACTION PROBLE IN ILLUSIVE LINEAR IN ILLUSIVE LINEAR IN ITEMS IN IT

AL—RESAULTION.

En cas d'inexicution de l'une quelconque des obligations du Client, notamment à défaut de paiement à l'échéance de toute somme due en vertu de la commande, la commande sera résolue de plein droit sans l'accomplissement d'aucune formalité judiciaire, huit (8) jours calendaires après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, sans préjudice d'éventuels dommages el intérés.

La reprise par les ABORATOIRES EXPANSCIENCE des Produits vendus en case de résolution d'une commande oblige le Client à l'indemnisation du préjudice subj par LABORATOIRES EXPANSCIENCE en de la dépréciation et de l'indisponibilité desdits Produits.

Si la résolution de la commande nous oblige à restituer une somme reçue du Client, notre société est autorisée à procéder à la compensation de cette somme avec ladite indemnisation.

XII — RAPPEL DES PRODUITS

En cas de rappel de produits, le Client s'engage à coopérer avec Expanscience, mais aussi à prendre toutes les mesures nécessaires afin de retirer du marché les lots en question après avoir reçu les instructions nécessaires audit rappel.

Dans le but de facilité la mise en place de felles manœures, le Client tiendra à jour des registres mentionnant notamment le numéro de série des lots, les quantités de produits vendus, mais également toutes autres informations nécessaires concernant les acheteurs finaux ou tout autre tiers concerné. Ces registres seront mis à disposition d'Expanscience à première demande de cette dernière.

# XIII - INTUITU PERSONAE

Les présentes conditions générales sont conclues intuitu personae en considération de la personne du Client. En conséquence, elles ne sont ni transférables de quelque manière que ce soit, ni n'autorisent le Client à en faire bénéficier des tiers ou tout autre intermédiaire sans autorisation expresse des LABORATOIRES DEPAINCIÈNCE.

## XIV - CONFIDENTIALITÉ

XV \_ LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre des commandes passées auprès des LABORATOIRES EXPANSCIENCE, les LABORATOIRES EXPANSCIENCE procéderont à la collecte et au traitement de certaines de vos données personnelles dans le respect du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679. Les LABORATOIRES

AV = Colimic rouns in Colimic Tuberits:

Danis le cadire des commandes passees auprès des LABORATOIRES EXPANSCIENCE, les LABORATOIRES EXPANSCIENCE procèderont à la collecte et au traitement de certaines de vos données personnelles dans le respect du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles n°2016/679. Les LABORATOIRES EXPANSCIENCE sont seuls bieneficiaires des informations issues du présent questionnaire.

Certainement rêss réalisé que dans les but de pouvoir prendre en compte ves commandes, les traiter, effectuer leur suivi et gérer tous les aspects de la relation Client.

Nous vous précisons également que, conformément aux dispositions en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également à tout moment retirer votre consentement aux traitement de vos données personnelles. Afin d'exercer vos droits vous pouvez également à tout moment retirer votre consentement aux traitement de vos données personnelles. Afin d'exercer vos droits vous pouvez également à tout moment retirer votre consentement aux traitement de vos données personnelles. Afin d'exercer vos droits vous pouvez contacter les Laboratoires Expanscience par courriel à l'adresse sulvante : mypersonaldata@expanscience.com et disposez, si vous le jugiez utile, de la possibilité d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale informatique et Liberties, Autorité compétente en maitère de traitement de données personnelles.

Toute réclamation relative aux sommer qui restraient éventuellement dues par les LABORATOIRES EXPANSCIENCE, quelle qu'en soit la cause, au titre d'une année civile, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les douze (12) mois qui suivent ladite année. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable par dérogation aux dispositions de l'article L. 110-4 du Code de commerce.

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.
TOUT LITIGE SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE SEUL COMPETENT, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE